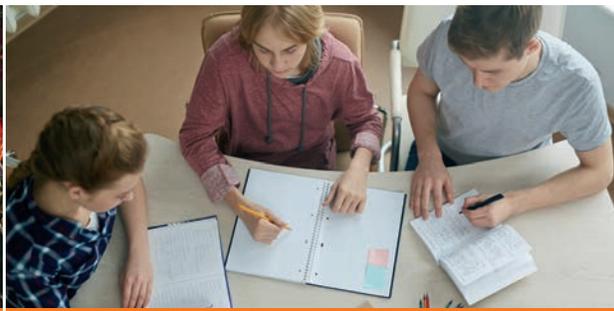




Venise s'invite à la Résidence Bellevue p. 8



Jeunesse p. 20



Territoire p. 16

L'ECHO COMMUNAL

www.aubange.be

Trimestriel n°70

Juin 2024



VILLE D'AUBANGE

Préambule

Un projet long de 5 ans. Votre piscine fut fermée pour des raisons de sécurité le 30 juin 2019. S'ensuit la confection d'un fameux dossier et le soutien financier de la Région. Pour un budget initial de 13.400.000 € nous terminerons avec un ajustement à 16 millions. 4.900.000 € sont subsidiés par Infrasports dans le cadre du plan « piscines ». Le 12 avril 2021, commence le démantèlement de l'ancien bassin et de son environnement. Le 13 mai 2024, avec un trimestre de retard, le site est ouvert au grand public.

Il faut rappeler la singularité de ce projet au niveau du traitement biologique de l'eau. Celui-ci est unique en Wallonie pour une piscine publique. Vous pouvez découvrir le principe sur le schéma ci-dessous.

Les clubs historiques du Joli-Bois retrouveront leurs quartiers (N.C.A. et clubs de plongée) auquel viendront se greffer des activités d'aqua gym et d'aqua bike ainsi que Powermax, un club de triathlon les rejoint.

Les horaires ne sont pas encore complètement définis, l'embauche de plusieurs maîtres-nageurs nous permettra des plages horaires pour toutes et tous. Nous avons voulu rester démocratiques dans nos tarifs, vous pouvez en découvrir les principaux tarifs dans ce bulletin.

La transformation du site du Joli-Bois ne s'arrête pas aux trois bassins, Ils auront comme voisine une nouvelle salle de sports aux normes nationales pour les clubs locaux. Cette infrastructure de 7.800.000 € reçoit 2.500.000 € de subsides. Une salle polyvalente et un mur d'escalade compléteront l'offre sportive. Fin de travaux prévue pour juin 2025.

Le tout forme un bel outil au sein d'un bel écrin : le Joli Bois.

Retrouvez les informations
concernant nos tarifs
et horaires d'ouverture sur :
<https://rca.aubange.be/>



Une piscine sans chlore, l'environnement naturel d'un lac de montagne

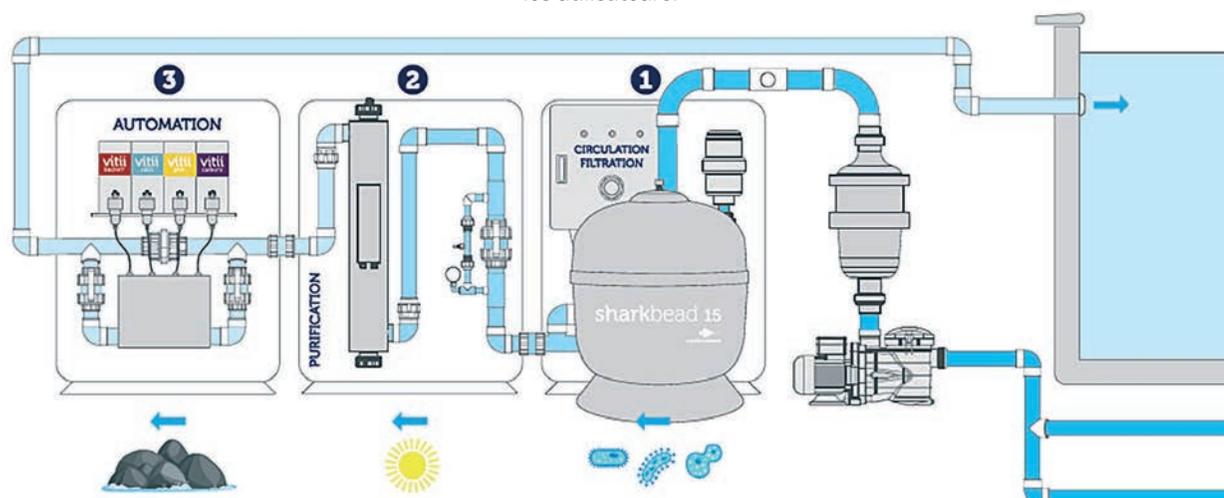
La filtration Vitii recrée en trois étapes majeures l'environnement naturel d'un lac de montagne. Ceci permet aux usagers de se revitaliser et se ressourcer dans une eau respectueuse de leur santé, gérée par un système écologique.

1. Élimination des matières organiques : cette étape est essentielle pour maintenir une eau compatible avec la vie tout en empêchant le développement excessif d'organismes nuisibles. Elle comprend trois phases :

- Préfiltration mécanique : ce processus retire efficacement les particules en suspension dont la taille dépasse 0,05 mm, agissant comme un dépoussiéreur d'eau. Il réduit ainsi la nécessité d'entretien du filtre principal, ce qui permet d'économiser l'eau utilisée pour les rinçages.
- Filtration biologique : cette étape favorise l'élimination des contaminants organiques grâce à des processus biologiques naturels, garantissant ainsi une eau propre et saine.
- Filtration anti-phosphate : la présence de phosphates peut favoriser la croissance d'algues et d'autres organismes indésirables. La filtration anti-phosphate élimine ces substances maintenant ainsi l'équilibre écologique de l'eau.

2. Désinfection et oxygénation : cette phase représente une version améliorée du processus de filtration traditionnel. Elle assure une désinfection efficace de l'eau tout en favorisant une oxygénation adéquate, contribuant ainsi à maintenir un environnement aquatique sain et équilibré.

3. Rééquilibrage minéral automatique : ce système assure un ajustement quotidien et automatique des niveaux de bactéries et de minéraux en fonction des événements ordinaires et des mesures effectuées. Cela garantit un maintien constant de la qualité de l'eau offrant ainsi une expérience de baignade agréable et sans souci pour les utilisateurs.



L'Echo Communal juin 2024

Administration Communale Aubange
22 rue Haute à 6791 Athus
tél. : 063/38. 12. 50
accueil@aubange.be

Editeur responsable

Ville d'Aubange

Infographie

Hervé SPOIDEN

Rédaction

François KINARD, Bourgmestre
Jean Paul DONDELINGER
Véronique BIORDI
Christian BINET
Michel GUÉRISSE
Robin ROSMAN
Catherine HABARU
Christian-Raoul LAMBERT
Hillary TOMAELLO - Adrien LESPAGNARD
Cyrielle ASTGEN - Marjorie MARTINS DA SILVA

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (services communaux, institutions fédérales, clubs et associations).

Imprimeur

Imprimerie db-group



Quelqu'un de chez nous

Après la biographie de l'Athusien Dune, nous restons dans le domaine littéraire! André Fournel est un poète aubangeois dont l'œuvre est restée relativement méconnue mais qui a su se frayer une petite place au sein de la littérature belge de langue française. « Expatrié » à Bruxelles, il n'a jamais oublié son village natal. Ses textes le démontrent amplement.

André FOURNEL

(1924 – 2004)

André Fournel est né dans une chambre du château de Clémarais le 6 octobre 1924. Son père, Nicolas, est préposé au bureau de douanes à Aubange puis à la gare d'Athus (celle-ci étant frontalière, il y avait à l'époque un contrôle douanier!). La maman, Clémentine Bonnière, d'origine française s'occupe du ménage. Plus tard, les parents emménageront au numéro 65 de l'actuelle rue Perbal.

A l'école communale du village, ses instituteurs apprécient déjà ses qualités de rédaction. C'est d'ailleurs l'un d'eux, Emile Lorgé, qui convainc André Fournel de poursuivre des études secondaires. Il les accomplit dans la section commerciale de l'Athénée Royal d'Arlon. Jeune homme, il milite à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.) d'Athus.

L'exode de toute la famille vers la France au début de la 2^e guerre mondiale marque l'adolescent qu'il est. Il racontera ses souvenirs d'enfance et de jeunesse et parlera de cette période troublée dans son opuscule autobiographique « Aubange de mes Souvenirs 1930-1940 » paru en 2000. Il sera suivi, en 2004, d'un second « Souvenances d'Aubange et d'ailleurs 1940-1950 ». Ce deuxième recueil reprend là où s'arrête le premier. Le jeune homme y parle du ravitaillement difficile, du marché noir, de sa brève carrière de footballeur à Athus, de la libération. Il y évoque aussi les lieux et les personnages qui ont peuplé son enfance dans le village frontalière: le boulanger Eppe, le boucher Hansel, la « mère » Genin, les épiceries Socolait et Courthéoux... Avec un indéniable sens de l'humour, il fait revivre sous les yeux du lecteur une période qui, si elle n'était pas dénuée de risques, n'en était pas moins heureuse pour lui. En 1951, il épouse Julia Becker de Waltzing. Ils auront deux enfants.

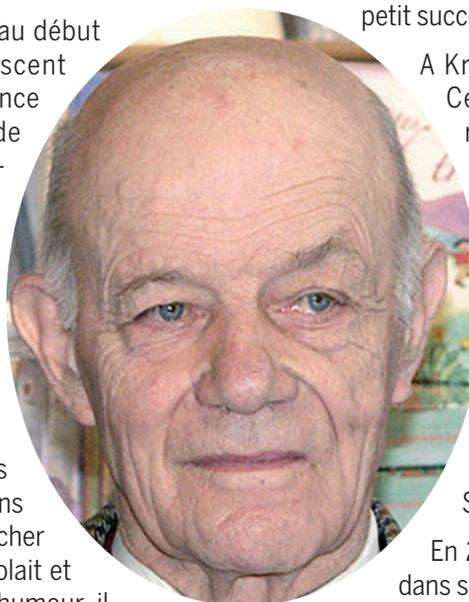
Après la libération, il décroche son premier emploi temporaire à l'agence arlonaise de la Banque Nationale de Belgique où il est chargé de recevoir les citoyens qui viennent échanger leurs vieux billets de « Belga » pour les nouveaux francs belges après la réforme monétaire du ministre des Finances Camille Gutt. Ensuite, il devient interprète auprès de l'armée américaine à la gare d'Athus où les G.I. règlent le trafic ferroviaire. Au printemps 1945, il réussit l'examen de recrutement de commis technique à l'Administration des Contributions d'Arlon. Il accomplira son service militaire en Allemagne. A son retour, André Fournel

reprend son emploi au Ministère des Finances où il gravira tous les échelons de l'échelle barémique pour terminer comme directeur à Bruxelles. Il déménage d'ailleurs vers Kraainem en 1959.

Mais tous ces moments de liberté, André Fournel les consacre à ses véritables passions: la littérature et l'écriture. Après la guerre, à la bibliothèque paroissiale d'Aubange, il dévorait déjà tout ce qui lui tombait sous la main, de Virgile à René Bazin en passant par Hendrik Conscience. Au début des années 1990, il commence par s'auto-éditer pour publier ses premiers récits: « Il suffit d'un rien » (1993) et « Balises pour une Ombre » (1994). Mais c'est en poésie qu'il donnera sa pleine mesure: « Passeurs de Songes » en 1997 suivi de « Quand le Rêve prête Voilure » en 1999. Ces deux recueils sont épuisés, sans doute un signe qu'ils ont connu leur petit succès.

A Kraainem, il collabore régulièrement avec le Cercle de Poésie et de Littérature, où il est responsable du cahier mensuel de publications « Repères ». Il noue des contacts avec des poètes français et l'un de ses recueils « L'Étincelle » est d'ailleurs édité aux éditions « Poètes français » de Paris en 2002. En 2005 paraît son dernier opuscule « Evasions ». A l'occasion de concours de poésie, il reçoit de nombreux prix dont les plus significatifs sont la « Médaille de la Ville de Charleroi » aux Grands Prix de Wallonie en 1997 et le « Prix Hélène Seguin » de la Société des Poètes Français en 2000.

En 2022, des problèmes de santé le font revenir dans son Sud-Luxembourg natal pour être proche de sa fille. Il décède le 7 février 2024 à la Résidence Mathelin de Messancy. L'attachement à Aubange transpire de certaines de ses poésies.



Heureux le poète qui, au soir de sa vie,
Malgré la distance et le temps,
N'a pas oublié le coin de pays
Où il est né et a vécu petit enfant. (...)
Aubange, c'est pour moi avant tout
Le vieux château de Clémarais,
Cette demeure seigneuriale encore debout
Où je suis né, près de la Tour aux effraies.

Des nouvelles de la section locale de la Croix-Rouge

Les volontaires de la Maison Croix-Rouge Aubange-Messancy ont des projets!

- Une marche crépusculaire, le vendredi 12 juillet, départ de la Stuff à Guerlange entre 18h00 et 20h30, pour un circuit de 7,5km dans les bois. La soirée sportive sera doublée d'une soirée « plaisir » avec, pour les enfants, une animation théâtrale et pour les grands, une dégustation « laboratoire de curiosités »

Venez nombreux, cela leur fera plaisir et les motivera!



- Un réveillon solidaire, le 31 décembre, en collaboration avec les CPAS, pour lequel nous vous donnerons plus d'info dans un prochain numéro de l'Echo.

La Croix-Rouge a besoin de renforcer ses équipes!

- Ils sont toujours à la recherche de chauffeurs pour conduire nos véhicules (formation assurée). Destinations principales: les cabinets médicaux et les cliniques du sud de la Province.
- Ils ont besoin de personnes qui aiment le contact humain, pour des visites de reliaje à domicile ou en maison de repos. Coaching par le responsable du service en interne.
- Le but est de constituer une réserve de volontaires pour la vente en Epicerie sociale et Vestiboutique. Les boutiques se situent sur le site de Bellevue à Athus.

Ce que vous pouvez trouver chez nous

- Des vêtements de seconde main sélectionnés avec goût et exigence de qualité
- Du matériel paramédical
- Des formations BEPS (brevet européen de premier secours)
- Des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite



Pour toute info supplémentaire, contactez Michèle Majerus, Présidente, au 0473 56 29 09 ou par mail à l'adresse michele.majerus@volontaires.croix-rouge.be.

Rendez-vous sur notre page Facebook: Maison Croix-Rouge Aubange-Messancy et, pour les questions de fond, sur le site officiel de la Croix-Rouge: www.croix-rouge.be

Opération pièces rouges

Record pour l'école communale d'Aubange qui a collecté 232kg.

Portés par le combat personnel d'une institutrice, c'est tous ensemble que les élèves et enseignants se sont mobilisés cette année encore pour l'opération pièces rouges du Télévie.



« Vélo Bonheur »

La recette du bonheur est propre à chacun mais pour Fabienne Krier, Gérard FLamion et les membres de « Vélo Bonheur », elle est très facile : un bon coup de pédale, des mollets d'acier, l'humanité en bannière, le tout saupoudré de bienveillance.

A l'instar de « cheveux aux vents » qui sillonne déjà les rues arlonaises, l'association « Vélo Bonheur » a posé sa béquille à Aubange (Musson et Messancy) dans le but de promener à vélo, des personnes peu habituées à ce moyen de locomotion. Ainsi, PMR, personnes âgées ou encore porteuses d'un handicap redécouvrent avec eux les plaisirs de se déplacer à 2 roues. Le but ? Reconnecter les personnes isolées à leur village, former des groupes de discussion dans un environnement différent (et dynamique !), créer du bien-être à se remettre en selle, tout simplement !

Grâce à ces vélos peu communs munis d'une assistance électrique, la personne peut choisir de pédaler ou non de manière totalement indépendante. La batterie est donc plus puissante qu'un vélo à assistance électrique plus classique puisque le poids à supporter diffère également.

Pour la commande d'un vélo, « cocorico » local également puisque l'association travaille avec Bike Store, le magasin spécialisé aubangeois. Comptez deux mois pour la réception du bolide qui enregistre à son compteur quelques paramètres particuliers comme un siège pivotant à 90° pour faciliter l'assise des passagers moins mobiles, une batterie plus puissante et une batterie de rechange. Le tout pour la somme de 17.000€. Les pilotes trépigent déjà d'impatience pour la réception !



Fabienne Krier insiste « les vélos n'ont pas pour vocation de rester au garage (on en cherche, des garages, d'ailleurs !) mais bien d'engranger les kilomètres. Des groupes de communication permettront de voir qui est partant pour une sortie, à quelle heure et d'organiser en fonction de la demande ». Dix pilotes permettraient ainsi des sorties quotidiennes pour débiter.

« Vélo Bonheur », c'est également un service gratuit assuré par une équipe de bénévoles qui regorge d'idées pour faire vivre son association. Ainsi, une pièce de théâtre jouée à Rachecourt a permis de récolter des fonds mais ils ont également des envies de concert ou encore de marche gourmande...avec une partie vélo, vous vous en doutez !

« Nous souhaitons également mettre en place des projets intergénérationnels avec, par exemple, les guides d'Athus qui emmèneront les résidents de Bellevue. C'est important d'initier les jeunes à la cause de l'isolement. Puis, nous souhaitons collaborer avec d'autres qui tricotent actuellement des plaids pour les jours plus froids », s'enthousiasme encore Madame Krier.



Des projets, l'halanzinoise en a sous la pédale : membre d'Altéo avec qui elle part en voyage pour la 3e fois, de seniors en folie il y a quelques années ou encore pilote pour cheveux au vent...Elle est un vrai exemple de dynamisme.

Vous souhaitez aider ou intégrer cette équipe dynamique ? Ils recherchent des passionnés de vélo et d'autres profils pour assurer la logistique. Contactez-les via leur page Facebook.

**Intéressé(e)s par une balade à vélo ?
Téléphonez-leur au 0456 65 82 41**



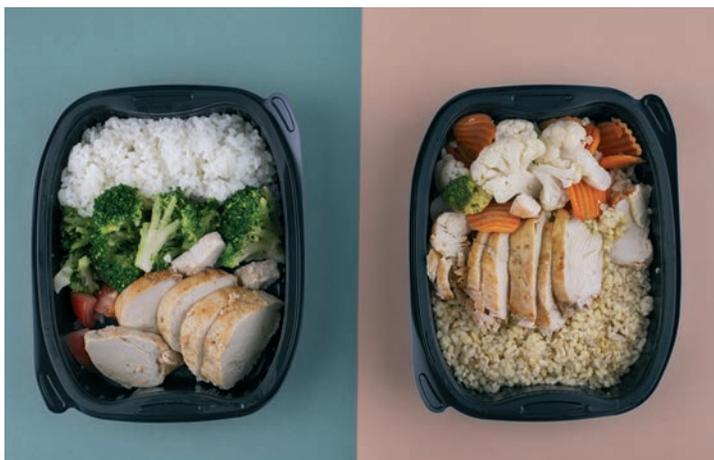
Service de repas à domicile



Il est important de manger équilibré. Mais il n'est pas facile pour tout le monde de cuisiner sainement pour un prix abordable.

Public-cible

Le service de livraison de repas est un service adaptable, sans aucun engagement de durée, accessible à toute personne en faisant la demande, quel que soit l'âge. Notre service est flexible : nous pouvons vous livrer de façon régulière ou ponctuelle en fonction de vos besoins. Ce service a pour objet d'apporter un repas au domicile de toute personne résidant dans l'entité de la ville d'Aubange.



Le tarif est de 9,50€ par repas. (7,25€ au tarif social).



Côté cuisine

Les repas sont préparés à la Résidence Bellevue et sont servis froids à votre domicile du lundi au vendredi inclus. Il est possible d'avoir un repas pour le week-end et les jours fériés, il est livré froid le vendredi ou la veille du jour férié. Les repas sont composés d'un potage, un plat consistant et d'un dessert. Si le menu du jour ne vous convient pas, un menu de remplacement est proposé chaque semaine. Ces repas sont équilibrés et ils respectent le régime alimentaire que vous a prescrit votre médecin (sans sel, sans sucre,...). Le menu est communiqué de semaine en semaine sur demande au CPAS ou sur papier via le chauffeur. La confection s'effectue dans le respect strict des prescriptions légales en matière d'hygiène.

Conservation

Si des aliments sont gardés pour le repas du soir, il est nécessaire de les mettre au frigo pour une bonne conservation.

Pour les mêmes raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, le repas est livré à l'intérieur du domicile du client et ne peut en aucun cas être déposé par le chauffeur à l'extérieur (sauf sur demande expresse et ponctuelle du client qui accepte alors la responsabilité d'un vol éventuel et les risques liés à la conservation d'un plat dans des conditions inappropriées.)

Accessibilité

Le client doit faire en sorte que la livraison soit possible. Le cas échéant, en cas de difficultés à se déplacer par exemple, nous demandons aux familles d'installer un boîtier numérique avec code dans lequel se trouve la clé du bénéficiaire. Le code nous est transmis. En cas de sonnette défectueuse, le client s'engage à la faire réparer dans la semaine.

Nous demandons de venir réceptionner le repas à la porte d'entrée ou d'indiquer l'endroit où le déposer. Les repas ne sont pas laissés à l'extérieur en cas d'absence, ils sont repris et facturés, sauf si le CPAS a été prévenu au plus tard 48h à l'avance.

Modifications

Le client peut choisir une alternative au plat du jour : un plat de remplacement est prévu chaque semaine. Dans ce cas, le client prévient le chauffeur ou le bureau administratif au minimum la veille. Pâtes et riz peuvent éventuellement être remplacés par de la purée. Si le bénéficiaire souhaite suspendre le service, il devra en informer le chauffeur ou le CPAS au minimum la veille, non compris les samedis, dimanches et jours fériés, en précisant le jour ou la période d'interruption du service.

A défaut, le bénéficiaire sera débiteur envers le CPAS des repas préparés et livrés à son intention durant cette période. Les repas peuvent être annulés ou modifiés maximum 48h à l'avance sauf exception en cas d'hospitalisation. Étant en liaison froide, ceux-ci sont préparés 48h à l'avance.

Cependant, le service doit être informé de l'hospitalisation afin de suspendre la livraison. La reprise des livraisons doit être demandée au minimum la veille de la date souhaitée. Lors de la livraison, le bénéficiaire doit être « PRÉSENT ».

Social

Si le bénéficiaire est absent, sans en avoir informé le service, le CPAS se réserve le droit de faire appel à la personne de référence désignée par le client lors de son inscription ou, à défaut, aux services d'urgence.

Conditions de paiement

Une invitation à payer est remise au client début du mois qui suit la livraison des repas au bas de laquelle un virement européen permet d'effectuer le paiement. Toute réclamation relative à la facturation doit nous parvenir (de préférence par écrit) dans les 8 jours de la date de facturation. A défaut, la facture est censée irrévocablement acceptée. Des impayés peuvent amener le CPAS à suspendre la livraison des repas.

Garantie

Dans l'hypothèse d'une rupture de stock de l'un de ses fournisseurs de matière première, le CPAS s'engage à satisfaire les commandes aussi équitablement que possible compte tenu de l'ensemble des

circonstances. Le CPAS a la faculté, sans préavis et sans encourir aucune responsabilité vis-à-vis du client, de substituer au menu annoncé, un menu présentant des caractéristiques équivalentes ou supérieures. Les retards ou la non-exécution de la livraison résultant de cas de force majeure (incendie, inondation, grève, intempéries...) ou tout autre événement inévitable, imprévisible et échappant au contrôle du CPAS ne peuvent donner lieu à indemnité.

Arrêt du service

L'arrêt du service peut intervenir à la demande du client au plus tard la veille de la date souhaitée. La communication peut se faire via le chauffeur ou un appel téléphonique au service administratif.

Pour nous contacter :

063/37 20 39 ou 063/37 20 00, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Coordinatrice des repas à domicile, Yolande DAUWE :
yolande.dauwe@cpasaubange.be

Nouveau service dans le cadre d'Aubange « Ville Amie Démence »

En mars 2022, à l'initiative du Conseil Consultatif Communale de la Ville d'Aubange une conférence ayant pour thème « Mieux comprendre et vivre la maladie d'Alzheimer » a été proposée au public. Pour cette organisation un large auditoire intéressé avait répondu présent dans la salle et de nombreuses questions avaient été posées par l'assemblée au cours de cette après-midi.

A l'issue de cette séance, il était forcé de constater qu'il manquait un service au sein de la Ville pour faire face aux besoins d'aide aux familles concernées. La Présidente du CPAS, Catherine Habaru avait émis la possibilité de répondre à cet appel par l'adhésion à la charte « Ville Amie démence » formulée par les responsables de la ligue Alzheimer.

Ce jeudi 14 mars 2024, cette hypothèse est devenue réalité avec la signature de la Charte ViaDem entre les autorités de la Ville, le Bourgmestre François Kinard, la Présidente du CPAS, Catherine Habaru, la Présidente du CCCA, Eugénie Goerend et le secrétaire Jean-claude Jung du CCCA. Celle-ci sera officialisée par la Présidente de la Ligue Alzheimer, Madame Sabine Henry.

Les membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés, les échevins, quelques conseillers communaux, Sarah Dominicy, chef de service au sein de la structure du CPAS assisteront également à cette séance académique.

La Présidente de la Ligue précisera avec enthousiasme, que la Ville d'Aubange deviendra ainsi la 55^e commune à signer un engagement et un partenariat dans le cas de cette maladie très difficile à comprendre et à réguler pour les familles.

La Présidente du CPAS remerciera tous les acteurs pour la réussite de ce beau projet pour répondre à l'objectif prévu par la Ville. Celui de permettre de contacter un agent Proximité-Démence qui aura pour mission d'orienter toutes les personnes concernées par la



démence vers les différentes structures aptes à répondre à leur demande. Madame Valéry Gamby, assistante sociale ayant réussi toutes les épreuves de formation de la Ligue sera désignée en qualité d'agent. Elle se tiendra à la disposition du public pendant les heures de bureau au siège l'institution **du CPAS Avenue de la Libération 39 – 6791 ATHUS tel + 32 63 37.20.08.** E-mail : valerie.gamby@cpasaubange.be

Il s'en suivra la conférence ayant pour thème : « comment communiquer avec une personne concernée par la démence ? »

Celle-ci sera présentée comme il se doit par la Présidente de la ligue. De nombreux citoyens intéressés répondront présents et n'hésiteront pas à poser de nombreuses questions pour mieux appréhender cette maladie. La conférencière donnera des règles simples à pratiquer pour établir une relation de confiance avec la personne.

Au final, l'image à retenir sera la mise en place de cette aide par la Ville pour les citoyens concernés avec le soutien de tous.

Venise s'invite à la Résidence Bellevue

Le jeudi 29 février, dès les premières heures de la matinée, les résidents étaient nombreux à décorer la salle de restaurant en vue de la fête organisée durant l'après-midi. L'effervescence se fait sentir. Chaque résident et leur famille ont été invités pour le bal du Carnaval de Bellevue. Un bal hors du commun vu les invités qui étaient attendus. Sur l'invitation, il était demandé à tous ceux qui le souhaitaient de se déguiser pour l'occasion mais le thème de la fête restait secret. La direction et l'équipe d'animation avaient, en effet, réservé une surprise de taille pour émerveiller les résidents.

A 14h, alors que tous attendaient le début de la fête, des artistes costumés du carnaval de Venise se dévoilent et défilent sur des rondes vénitienes et des airs de Chopin. C'est une farandole de couleurs, de plumes et de paillettes que les résidents découvrent, émerveillés. Leurs costumes sont impressionnants, tous faits mains. Ils nous invitent alors à voyager avec eux dans le romantisme et la féerie du carnaval de Venise.

Le personnel de soins, d'animation, administratif et de cuisine se sont tous déguisés pour l'occasion. Entre rondes et valse, dégustations de gâteaux et poses au stand du photographe de la troupe d'artistes, les résidents, les familles et les membres de l'équipe.



Excursion Pensionnés 2024 Han sur Lesse- Dinant

Le lundi 23 septembre : Sections Athus – Guerlange

Le mardi 24 septembre : Sections Aubange – Aix-sur-Cloie

Le jeudi 26 septembre 2024 : Sections Halanzy – Battincourt – Rachecourt

Programme :

Départ à 8.00h, ramassage terminé.

9.15h : Découverte du Parc Animalier d'Han sur Lesse en Safari Car

12.00h : repas de midi au Pavillon des Grottes

15.00h : Croisière sur la Meuse à Dinant

17.00h : temps libre dans Dinant pendant 1 heure.

19.00h-19.30h : arrêt à HABAY pour le repas du soir avec animation musicale.

Retour à Aubange vers 22.00h - 22.30h

Pour tous renseignements :

Secrétariat communal, tél. 063/38 12 53, secretariat@aubange.be



Collecte des papiers – cartons



Par la présente, nous vous informons d'un changement pour le service de collecte des papiers-cartons géré par IDELUX Environnement dans notre commune.

Depuis le 31 mars 2024, Solidarité Aubange a cessé ses activités de collecte. C'est la société Remondis qui a pris le relais pour assurer la collecte des papiers-cartons.

Les jours et les consignes de collecte, indiqués dans votre calendrier, restent identiques.

Néanmoins, ce changement de collecteur pourrait vous demander d'ajuster certaines habitudes (heure de passage, lieu de collecte...). Pour garantir une transition en douceur et assurer un service de qualité, nous vous rappelons ci-dessous quelques consignes.

Rappel des consignes

Règles de tri : triez vos papiers-cartons selon les consignes rappelées ci-après.

Horaires : sortez impérativement vos papiers-cartons entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.

Lieu de collecte : déposez vos papiers-cartons en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation. Le collecteur n'accède pas aux propriétés privées (garage, atelier, carport...)

Conditionnement : utilisez des caisses en carton ou des sacs en papier (pas de paquets ficelés). Le vrac sera laissé sur place, de même que l'utilisation de cageots, palettes, ou autres chariots...

Volume des déchets : maximum 1m³

Papiers-cartons acceptés

Papiers : journaux, magazines, notes de cours, syllabus, courriers, enveloppes...



Cartons : caisses, boîtes de céréales, de pâtes, de surgelés, fûts de lessive, cartonnettes, rouleaux papier toilette, boîtes à œufs...



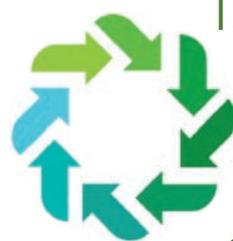
Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les poignées et autres éléments en plastique.
- Retirez le film plastique entourant les revues.

Déchets interdits dans les papiers-cartons

- **Photographies, papier peint :** à jeter dans les résiduels (sac gris ou côté gris du duobac)
- **Papiers et cartons souillés** (essuie-tout souillé par de la nourriture, mouchoirs en papier) : à jeter dans l'organique (sac bio ou côté vert du duobac)

Plus d'infos ? www.idelux.be ou par téléphone au 063 23 19 87.



Téléchargez l'application « Recycle! » pour recevoir des rappels du passage du camion directement sur votre téléphone





Collecte des pesticides et de leurs emballages

Adoptez des pratiques naturelles au jardin et rappez vos pesticides au recyparc

Rapporter les pesticides et leurs emballages au recyparc et adopter des pratiques naturelles au jardin est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Vous pouvez par exemple accueillir les pollinisateurs et leur offrir le gîte et le couvert, utiliser des alternatives aux pesticides ou encore gérer l'eau de pluie au jardin.

Concernant les restes de pesticides dont on souhaite se débarrasser, la première règle est de ne jamais jeter ces produits à la poubelle ! Ne les videz pas non plus dans l'évier et encore moins dans la rigole, les égouts ou les avaloirs. Les stations d'épuration ne sont pas adaptées pour traiter ce type de polluants qui se retrouveraient alors rejetés dans nos rivières.

La solution ?

Que ce soit pour les emballages vides ou pour les vieux pesticides qui encombrant votre garage, c'est au recyparc qu'il faut les rapporter, dans la catégorie DSM (Déchets spéciaux des ménages).

Remettez-les à votre préposé. Notez que les pesticides d'usage professionnel et leurs emballages sont interdits dans les recyparc. Pour ces déchets, des collecteurs agréés proposent leurs services.

Be-Wapp

Du 21 au 24 mars dernier et tout au long du week-end, **le grand nettoyage de printemps** a eu lieu à Aubange sous la houlette des « Volon-Terre ». 21 équipes regroupant pas moins de 800 personnes ont arpenté les rues afin de rendre notre ville plus propre.

Bravo et merci à tous d'avoir répondu présents !



Environnement

Création d'une permanence Guichet énergie Wallonie – Province de Luxembourg pour Rénoprêt-Rénopack

En plus de primes, la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) et le Fond du Logement de Wallonie (FLW) proposent des prêts à tempérament au taux avantageux de 0% pour la réalisation de vos travaux de rénovation. Il s'agit ici des formules :

- > **Rénopack** : Prêt à taux zéro pour vos travaux réalisés sur base d'un audit énergétique
- > **Rénopack SWCS** : Prêt à taux zéro pour vos travaux de toiture ou d'électricité sans audit énergétique avec un régime de prime spécifique
- > **Rénoprêt** : Prêt à taux zéro pour vos travaux sans audit énergétique et pour lesquels vous renoncez aux primes pour les travaux qui peuvent en bénéficier (ex. menuiseries extérieures) ou qui n'en bénéficient pas (ex. panneaux photovoltaïques).

Afin de composer et d'instruire votre dossier pour la demande d'un prêt à taux 0%, la SWCS et le FLW travaillent en partenariat avec la Province de Luxembourg, acteur de proximité dont les bureaux sont également situés à Arlon.

Pour rendre ces services de proximité encore plus proches et pour faciliter l'accès à ces institutions, la Ville d'AUBANGE, en collaboration avec les Guichets Énergie Wallonie et la Province de Luxembourg, propose aux citoyens une permanence qui se tiendra tous les troisièmes jeudis du mois dans la salle du Conseil communal au 22 Rue Haute à 6791 ATHUS.

Il vous sera dès lors possible de rencontrer en direct et en fonction de vos besoins les acteurs susmentionnés.

Les rencontres doivent impérativement être planifiées via rendez-vous.

Calendrier des permanences :

- 20 juin 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 18 juillet 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 22 août 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 19 septembre 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 17 octobre 2024 de 13h30 à 16h30 ;
- 21 novembre 2024 de 13h30 à 16h30.



Lieu : Salle du Conseil communal – Hôtel de ville de la Ville d'AUBANGE 22 Rue Haute 6791 ATHUS

Pour plus de renseignements quant à la tenue de cette permanence, nous vous invitons à prendre contact avec :

le **service logement de la Ville d'AUBANGE** (logement@aubange.be +32 (0)63 43 03 17)

ou avec le **coordinateur POLLEC** (lemairej@aubange.be +32 (0)63 43 03 79)

Guichet Énergie Wallonie Arlon :

20 Rue de la Porte-Neuve, 6700 ARLON
+32 (0)63 24 51 00
guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be

Province de Luxembourg,

Pôle social Rénopack-Rénoprêt :

Square Albert 1^{er} – 6700 ARLON
+32 (0)63 21 26 61 - +32 (0)63 21 26 62
ecopack@province.luxembourg.be



Réunion citoyenne concernant la propreté publique

Le 4 avril dernier s'est tenue une réunion citoyenne concernant la propreté publique dans le cadre de la création d'un Plan local de propreté. Cette réunion, qui a rassemblé 11 personnes d'horizons divers (ambassadeurs de la propreté, commerçants, agriculteur, représentant du Contrat de Rivière Semois-Chiers, représentante de Planète-J, échevins, citoyens), a été l'occasion pour ces personnes de faire part de leurs observations concernant les points noirs présents sur le territoire et de partager leurs pistes de solution pour tenter de remédier à ces problèmes.



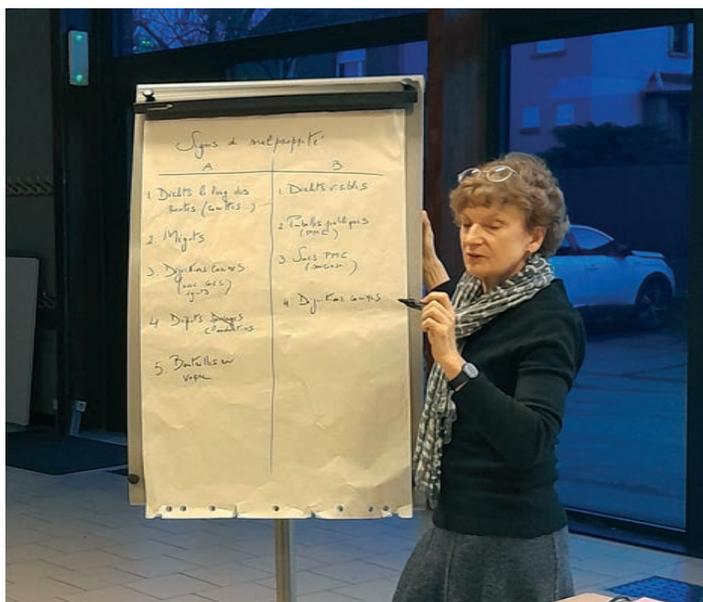
Les points noirs suivants ont notamment été mis en évidence par les participants :

- le centre-ville d'Athus ;
- les bulles à verres ;
- les cours d'eau de la Messancy, du Brüll, le Ruisseau du Fond de Haza (ancien moulin), l'Impasse du ruisseau (rue de Noedelange) ;
- les abords des gares ;
- les routes d'accès (rue des Alliés, rue Le pas de Loup, rue de la Frontière...);
- le parc industriel à Aubange (avenue Champion et rue Nizette) ;
- la rue de Nickbas et la rue de l'Abîme où les déjections canines sont régulières.

Au niveau des types de nuisances identifiés comme les plus dérangeants pour les participants, se retrouvent :

- les dépôts clandestins (sacs, cartons, matelas...);
- les déchets le long des routes, le long/dans les cours d'eau, dans les bois ;

- les mégots dans les rues et jetés par la fenêtre des voitures ;
- les déjections canines ;
- les sacs-poubelles dans les rues sortis en dehors des dates de collectes ;
- les bouteilles en verre cassées qui se trouvent sur le trottoir ;
- les canettes dans les champs d'agriculteurs.



Suites aux remarques émises, les participants ont été invités à partager leurs pistes de solution pour quatre problématiques identifiées comme les plus présentes sur le territoire communal :

1) Dépôts clandestins :

- Mettre des affiches interdisant les dépôts ;
- Utiliser l'application Fixmystreet (application permettant aux citoyens de signaler la présence de dépôts clandestins) ;
- Installer des caméras de surveillance aux points sensibles.

2) Déchets sauvages (définis comme tous types de «petits» débris/résidus «jetés» ou «laissés tomber par inadvertance» sur la voie publique) :

- Installer des panneaux de sensibilisation ;
- Organiser des activités d'éducation pour les enfants dans les écoles ;
- Créer des spots de publicité ;
- Organiser des ramassages de déchets avec les enfants le long des routes ;

Citoyenneté

- Prévoir un ramassage de déchets le long des champs avant la tonte des herbes ;
- Organiser des travaux d'intérêt général pour éviter la récurrence des contrevenants ;
- Installer des caméras de surveillance aux points sensibles.
- Installer d'autres cendriers publics (aux gares, arrêts de bus, écoles, bâtiments publics, salle des fêtes...);
- Administrer des amendes.

3) Déjections canines :

- Installer des panneaux de sensibilisation ;
- Rappel des lois via des prospectus dans les boîtes aux lettres ;
- Organiser des activités d'éducation pour les enfants dans les écoles ;
- Créer un parc canin ;
- Créer des canisites ;
- Fournir aux propriétaires de chiens des pelles à excréments en bois et mettre à disposition un bac public de récupération à excréments qui pourra être valorisé pour la végétation ;
- Administrer des amendes ;
- Organiser des travaux d'intérêt général pour les propriétaires qui ne ramassent pas les excréments de leurs chiens ;
- Installer plus de poubelles publiques ;
- Distribuer des sacs biodégradables en papier pour les excréments ;
- Installer des caméras de surveillance.

4) Mégots :

- Mettre plus de macarons « Ici commence la mer » et des pochoirs à proximité des avaloirs et le long des cours d'eau ;
- Organiser des activités d'éducation pour les enfants dans les écoles ;
- Mettre en place des cendriers de sondage ;



Suite à cette réunion, le Comité de pilotage du Plan local de propreté a intégré l'ensemble de ces remarques et a débattu de la faisabilité des pistes d'actions émises par les participants. Ce Plan local de propreté sera par la suite présenté aux conseillers communaux pour être approuvé au cours de l'été 2024.

La Ville d'Aubange souhaite à nouveau remercier chaleureusement l'ensemble des citoyens présents à cette réunion pour leurs idées et leur mobilisation pour la propreté publique.

Plateforme Beldrive pour les demandes de permis de conduire en ligne



Le SPF Mobilité et Transports a mis en place la plateforme Beldrive pour les demandes de permis de conduire en ligne.

Depuis le 19 septembre 2023, les citoyens ont la possibilité d'introduire leur **demande de permis de conduire provisoire de catégorie B (M12, M18 ou M36) en ligne sur la plateforme "Beldrive"**. Il leur suffit ensuite de retirer leur permis de conduire provisoire auprès de l'administration communale.

Vous pouvez [introduire la demande](#) via votre smartphone, votre PC, votre ordinateur portable ou votre tablette, **via eID ou itsme**.

Attention : pour l'instant, seuls les permis de conduire provisoires de 18 mois, 36 mois et 12 mois peuvent être demandés en ligne. Les accompagnateurs peuvent également s'enregistrer en ligne pour leur candidat.

Frédéric Burnay, médaillé d'or du travail

Le 25 mars dernier, Frédéric Burnay, policier de la zone sud-Luxembourg, a reçu la médaille d'or du travail. Un titre dont est très fier ce passionné, engagé à Aubange depuis 1997. Et à raison ! Cet hyperactif mène une vie à cent à l'heure, rythmée par le sport et le dépassement de soi.

Un parcours de vie équilibré par le sport

Originaire du Namurois, Frédéric se destine d'abord à l'enseignement. Mais, après trois années à enseigner, ce professeur d'éducation physique change de voie et rentre à la police... à Aubange ! Il a en effet changé de région par amour.

La police représente finalement la suite logique car cette vocation est porteuse de valeurs fortes pour le cinquantenaire : l'esprit de corps, le sport, l'entraide, l'ouverture d'esprit. « Ce métier m'a ouvert les yeux sur la misère humaine. Nous sommes confrontés à des situations peu évidentes dans ce métier. Nous sommes également les garants de la démocratie, d'une vie meilleure, de la liberté de chacun... Mais la routine tue et le travail est loin d'être facile. Mais il n'en n'est pas moins passionnant ! ».

Son rôle est désormais bien établi : il est mentor référent. Il encadre les nouvelles recrues et représente leur point de contact lors de la rentrée à la police. Ce qui lui plaît dans ce métier reste donc la même chose qui l'animait en tant que professeur. Ce qui fait de lui un véritable modèle pour les jeunes recrues qu'il prend plaisir à conseiller. « Ce que je dirai à un jeune ? Rentre à la police ! Il y a du beau travail à effectuer. Etudie bien à l'école pour apprendre les bases, prend du plaisir mais n'oublie pas que c'est un métier dangereux...suis les conseils des anciens » sourit-il.

Et ces conseils, il ne les connaît que trop bien. En plus de les prodiguer à ses jeunes collègues, c'est également à son fils qu'il peut les relayer. « Je suis très fier de mes fils. Nicolas est rentré récemment à la police tandis que Romain se dirige vers le biomédical, pour la recherche ».

25 ans d'Aïkido !

Le diplômé en éducation physique reste toutefois fidèle à sa formation. En effet, en plus d'être un véritable professeur à la police, il est également professeur d'Aïkido depuis 25 ans. C'est donc environ 80 jeunes par année qu'il côtoie sur Aubange mais il enseigne également à Pétange, à Longlaville, Virton et Turpange.

« Cette discipline, je la pratique depuis l'âge de 14 ans. J'aime la souplesse, le respect de ce sport, la notion de travail, le fait aussi que ce ne soit pas la violence qui soit mise en avant mais les déplacements, la protection qui est plus importante que les coups portés. D'ailleurs, il n'y a pas de compétition en aïkido, que des rencontres ».

Et, pour couronner le tout, ce véritable hyperactif ne ménage pas ses heures qu'il complète encore avec des cours d'esquive à l'Itela et à l'IFAPME.



L'humanité en bannière

Il ne s'arrête pas là ! Frédéric a également un goût prononcé pour les causes qui ont du sens ! Il participe chaque année à la MESA (Marche Européenne du Souvenir et de l'Amitié où les participants effectuent 30km de marche par jour).

La médaille d'or, il l'a donc pour son travail à la police mais il pourrait également l'avoir pour ce parcours de vie qui place l'humain au centre de tout.

D'ailleurs, quand on lui demande son meilleur moment à la police, il ne va pas relater un fait héroïque mais bien un moment simple, qui lui donne automatiquement le sourire « le maintien de l'ordre à la braderie à Athus. On est tous ensemble, c'est un moment festif où il n'y a pas d'animosité vis-à-vis de la police ».

Il est désormais chef de service où il est gestionnaire fonctionnaire. « Place aux jeunes ! Mais je remplace avec plaisir s'il le faut. Je reste opérationnel, avec l'entraînement et l'attirail du policier ! C'est important de montrer aux jeunes qu'on est là, malgré l'âge ! »

Pour cette médaille, ce parcours et cette humanité qui vous caractérise si bien, félicitations, Inspecteur Burnay !

Citoyenneté

Ma commune, j'y vis, j'y vote!

Je n'ai pas la nationalité belge. Puis-je voter ?

Oui, vous pouvez voter pour les élections communales si, **vous êtes ressortissant d'un pays européen et :**

- avez 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- êtes inscrit au registre de population de la commune ou au registre des étrangers (pas au registre d'attente) au plus tard le 1^{er} août 2024 ;
- jouissez de vos droits civils et politiques, c'est-à-dire ne pas être suspendu ou exclu du droit de vote le jour de l'élection ;
- introduisez une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune pour le 31 juillet 2024.

Si vous êtes ressortissant d'un État non-membre de l'Union européenne, vous devez aussi :

- avoir établi votre résidence principale en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande ;
- faire une déclaration par laquelle vous vous engagez à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Vous pouvez, dès maintenant, demander une inscription sur le registre des électeurs pour voter le 13 octobre 2024 .

Attention ! Si vous avez déjà été inscrit lors de précédentes élections communales, vous recevrez automatiquement une lettre de convocation. Vous ne devez donc pas faire à nouveau les démarches.



Rezo Pouce

un dispositif pour faire de l'autostop sereinement vient d'être lancer sur la commune !



Vous avez dû voir ces panneaux implantés un peu partout sur plusieurs communes du territoire et vous avez dû vous demander « mais qu'est-ce que c'est » ? On vous explique.

Afin de diversifier les options de mobilités au sein de notre commune, nous avons mis en place un nouveau service d'autostop, qui vous permettra de vous déplacer facilement en toute sérénité.

Rezo Pouce, est un service de la coopérative mobicoop, c'est un réseau de proximité pour partager les trajets du quotidien. Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme des arrêts de bus) et à l'application Mobicoop, vous pouvez facilement vous retrouver et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous !

Plus d'informations sur la page Facebook mobi sud-lux ou sur Insta mobi.sudlux ou sur le site rezopouce.

<https://www.mobicoop.org/>



Découvrez le PCDR d'Aubange !

Le 8 février 2024, le Gouvernement wallon a approuvé le premier **Programme Communal de Développement Rural** d'Aubange qui est maintenant valide jusqu'en 2034. C'est une excellente nouvelle ! Rédigé avec la participation des citoyens, le PCDR vise à améliorer la qualité de la vie dans les villages via 29 projets. La rénovation de l'ancien Hôtel de Ville de Halanzy est la priorité n°1.



Une rédaction participative

La construction du PCDR s'est déroulée durant près de 3 ans et a débuté par la consultation des villageois en 2020. La mise en œuvre des projets est suivie par les membres de la Commission Locale de Développement Rural qui a largement contribué à rédiger ce programme.

La CLDR est composée de citoyens et de représentants du Conseil communal (maximum ¼ d'élus). Ce groupe se veut le plus représentatif de la population et se réunit au minimum 4 fois par an.

Chiffres clefs

- 7 réunions dans les villages & 1 réunion de synthèse
- 109 participants
- 2 consultations numériques avec 190 participants au total
- 2 consultations thématiques : jeunes & associations
- 32 membres dans la CLDR
- 6 Groupes de travail thématiques
- 8 Groupes de travail GT projets
- 10 réunions CLDR

« La CLDR, c'est une commission au top, essentiellement formée de citoyens dynamiques qui ont décidé et défendu des projets pour nos villages pour un total de 5 millions d'euros dont 2,5 millions de subsides ! »

« La CLDR, c'est une commission au top, essentiellement formée de citoyens dynamiques qui ont décidé et défendu des projets pour nos villages pour un total de 5 millions d'euros dont 2,5 millions de subsides ! »

« Je suis motivé de retrouver l'équipe de la CLDR en place pour encourager d'autres participations et de nouvelles rencontres pour préciser la mise en œuvre des prochains projets. »

« Je souhaite que la CLDR puisse aller au bout des choses avec des participants » motivés.

Le but du PCDR : une dynamique positive et durable du territoire

- en renforçant l'économie locale,
- en favorisant la convivialité et les échanges dans les villages,
- en apportant des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité et
- en adaptant l'offre de services en fonction des besoins des habitantes et des habitants.

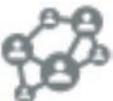


La CLDR va être renouvelée fin 2024 !

Si vous souhaitez être tenu informé pour postuler, contactez l'équipe Semois-Ardenne de la FRW (tél : 063 44 02 02 ou semois@frw.be).

Territoire

29 projets pour Aubange et ses villages !

	<p>Pour les services et la convivialité :</p> <p>1.M-P1 Ancien Hôtel de Ville à Halanzy 1.M-P2 Maison multiservices à Battincourt 2.M-P3 Maison de village à Aix-sur-Cloie</p>
	<p>Pour les espaces publics :</p> <p>1.M-P3 Cœur de village de Battincourt 1.M-P4 Place Gigi à Aubange 2.M-P1 Entrées de villages 3.M-P1 Cœur de village de Halanzy</p>
	<p>Pour des espaces extérieurs nature et conviviaux :</p> <p>2.M-P5 À Guerlange 3.M-P2 Au Clémarais 3.M-P3 À Halanzy et Aix-sur-Cloie 3.M-P6 Au marais du Brüll à Aubange 2.IM-P3 Nouveaux points-de-vue</p>
	<p>Pour la mobilité :</p> <p>1.IM-P3 Apaisement des traversées de villages 2.M-P2 Création de chemins et sentiers 2.M-P4 Liaisons cyclo-actives 2.IM-P1 Liaisons VTT 2.IM-P2 Circuits de promenades</p>
	<p>Pour l'habitat :</p> <p>3.M-P4 logements intergénérationnels 3.M-P5 Logements tremplins 3.IM-P3 Réflexion sur l'habitat léger</p>
	<p>Pour l'alimentation et l'agriculture :</p> <p>2.IM-P4 Soutien aux circuits courts 3.IM-P1 Ceinture alimentaire transfrontalière</p>
	<p>Pour l'activité économique :</p> <p>1.IM-P1 Marché sur la place Gigi 2.IM-P5 Valorisation des richesses locales 3.M-P7 Atelier rural 3.IM-P2 Incitation à la création de gîtes 3.IM-P4 Politique d'accueil des motor-homes</p>
	<p>Pour la communication :</p> <p>1.IM-P2 Rencontres entre commune et associations 1.IM-P4 Multiplication des canaux de communication</p>

Le 1^{er} projet : la rénovation de l'ancien Hôtel de Ville d'Halanzy

La rénovation de l'ancien Hôtel de Ville d'Halanzy et de ses abords



est le projet prioritaire.

Situé dans le centre du village d'Halanzy, cet ancien Hôtel de Ville est de moins en moins adapté à l'accueil des très nombreuses activités associatives qui s'y développent et aux personnes à mobilité réduite.

Le projet de rénovation vise à renforcer sa fonction polyvalence et son accessibilité ainsi que sa fonction de pôle culturel. Le projet a été travaillé dans le cadre plusieurs réunions participatives rassemblant notamment les associations utilisant le site.

Une rénovation et plus encore !

Le projet vise à :

- Rénover la grande salle polyvalente qui sera équipée d'une cuisine professionnelle, les salles de réunions et la bibliothèque qui sera réorganisée et agrandie.
- A l'arrière, un espace de convivialité extérieur sera aussi aménagé tout en conservant l'accès aux parcelles privées.
- A noter l'installation d'un ascenseur sur l'ensemble des niveaux. Une attention particulière sera portée à la conservation des éléments patrimoniaux.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subsides en février 2024. Si les subventions sont accordées dans les prochains mois, il est possible d'envisager le début des travaux en 2028/2029. Ce délai permettra à la Ville et aux associations de travailler pour notamment anticiper la période de travaux et permettre la continuité des activités.

« Le projet de l'ancien Hôtel de Ville de Halanzy, lieu très vivant grâce aux activités de l'Atelier Gaumais, était très attendu, c'est génial ! »

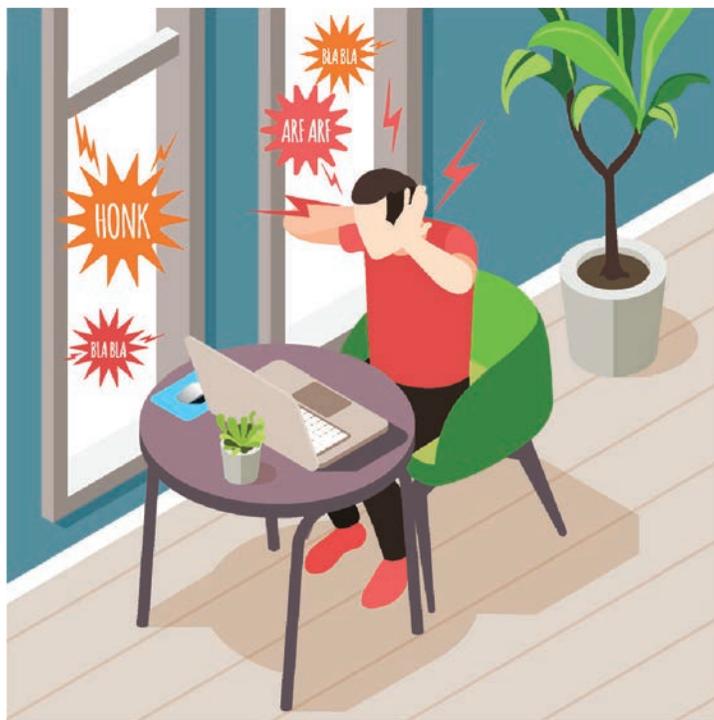
Vous voulez en savoir plus ?

Pour prendre connaissance du résumé, lire le PCDR en détail ou même consulter les comptes rendus de la CLDR, visitez le site :

<https://www.pcdraubange.info/>



Extrait du Règlement Général de Police Le bruit



ART. 64 Tapage diurne

Sont interdits, tous bruits ou tapages diurnes de nature à troubler anormalement la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution, qu'ils soient le fait personnel de leur auteur ou qu'ils résultent d'appareils en leur détention ou d'animaux attachés à leur garde.

ART. 65 Utilisation des engins bruyants

L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants, est interdit en semaine entre 21 heures et 7 heures, les dimanches ainsi que les jours fériés.

Cette interdiction ne vise pas l'usage de machines agricoles dans l'exercice de la profession de cultivateur et d'exploitant forestier, ni l'usage d'engins d'intérêt public.

Afin de préserver la faune nocturne, il est interdit de laisser fonctionner une tondeuse automatique ou «robots-tondeuses» entre 20.00 heures et 8.00 heures.

Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée.



ART. 66 Canons d'alarme

Sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre, il est interdit d'installer des canons d'alarme ou des appareils à détonation à moins de cinq cent mètres (500 m) de toute habitation.

Entre 20 heures et 7 heures, il est interdit de faire fonctionner ces engins. Entre 7 heures et 20 heures, les détonations doivent être espacées d'au moins 2 minutes.

ART. 67 Pétards et feux d'artifices

Sauf autorisation du Bourgmestre, l'usage de pétards et pièces d'artifice depuis l'espace public et privé est interdit.

ART. 68 Amplification sonore

Sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre, est interdit, sur l'espace public, l'usage de haut-parleurs, d'amplificateurs ou d'autres appareils produisant ou reproduisant des ondes sonores de nature à troubler anormalement la tranquillité publique.

Cet Article ne vise pas l'exercice d'une activité faisant l'objet d'un permis, en conformité avec celui-ci.



ART. 69 Système d'alarme

Tout système d'alarme ne peut troubler anormalement la tranquillité publique. Le propriétaire d'un véhicule ou d'un immeuble dont l'alarme s'est déclenchée doit y mettre fin dans les plus brefs délais. Lorsque le propriétaire ne se manifeste pas dans les quinze minutes (15 min) du déclenchement, les services de police pourront prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette nuisance, aux frais, risques et périls du contrevenant.

ART. 78 Aboiements

Les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde, même occasionnellement, ont l'obligation de veiller à ce que ces animaux n'incommodent pas anormalement le voisinage de quelque manière que ce soit, en particulier par des cris ou aboiements intempestifs et répétitifs.



Le point Logement



Le permis de location

Projet : La ville d'Aubange, dans le cas de location de logement collectifs ou de logements de petite taille procède au contrôle des permis de location.

Pourquoi ?

Pour embêter les gens ? Non ! Ceci entre dans le cadre de différentes actions pour lutter contre l'insalubrité des logements sur le territoire de la commune.

Qui doit posséder un permis de location ?

Le propriétaire qui loue :

- ⇒ Un logement collectif (immeuble comportant un ou plusieurs locaux que différents ménages peuvent utiliser à titre collectif)
 - Ne sont pas concernés les immeubles collectifs occupés par moins de 5 personnes qui ne font pas partie du même ménage. Il faut néanmoins le justifier avec un contrat de bail de colocation et un pacte de colocation.
 - Ne sont pas concernés les immeubles dans lequel habite le bailleur avec un maximum de deux ménages et 4 locataires
- ⇒ Un logement individuel de moins de 28m²

Comment obtenir un permis de location ?

La commune délivre le [permis de location](#) suite à une visite du logement par un [enquêteur](#) agréé qui va s'assurer que le logement respecte les critères minimaux de salubrité et de sécurité.

Est-ce que c'est payant un permis de location ?

C'est payant, mais le montant maximum que peut demander un enquêteur agréé est de 175€ (pour l'index 2022) pour un logement individuel. Ce montant peut être supérieur dans le cas d'un logement collectif.

Vous n'avez pas le permis ? Vous devriez ? Qu'est-ce que vous risquez ?

⊗ Des sanctions pénales

- ⊗ Au bailleur : une amende de 500€ à 50.000€ et/ou 8 jours à 1 an d'emprisonnement
- ⊗ Au locataire : un amende de 500€ à 5.000€

⊗ Une amende administrative de 1.500€ au bailleur

Les primes à la rénovation

Projet : La Ville d'Aubange encourage la rénovation des logements à travers diverse politiques comme la taxe sur les bâtiments inoccupés, L'information aux citoyens ainsi que l'octroi de différentes primes.

Vous êtes propriétaire, vous voulez rénover, quel est le meilleur plan ?

Vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- ⇒ Les prêts à 0%
 - Si vous remplissez les conditions, vous pouvez demander un prêt sans intérêts pour un montant allant jusqu'à 60.000€
 - Les montants des primes liées aux travaux pour lesquels vous empruntez peuvent être déduits de votre remboursement.
- ⇒ Les primes de la Région Wallonne.
 - Primes habitation pour de petit ou gros travaux : toitures, menuiseries extérieures, systèmes de chauffage et eau chaude sanitaire, ventilation, murs, sols, sécurité et salubrité.
 - Attention, pour l'obtention de certaines primes, le passage préalable d'un auditeur énergie est nécessaire
 - Vous pouvez obtenir des primes pour certains travaux que vous réalisez vous-même
- ⇒ Les primes communales
 - Prime pour la rénovation de façade jusqu'à 600€
 - Prime « audit » suite au passage d'un auditeur énergie, en complément de la prime de la Région Wallonne jusqu'à 200€
 - Prime « habitation », en complément de la prime de la Région Wallonne jusqu'à 500€

Convaincu ? Par où commencer ?

- ⇒ Pour obtenir un prêt, vous pouvez commencer par une [simulation en ligne](#). Vous pourrez également trouver les informations sur [le site de la Région Wallonne](#).
- ⇒ Pour obtenir les primes de la Région Wallonne, vous pouvez vous rendre sur [la page dédiée](#) du site de la Région Wallonne ou contacter [les guichets de l'énergie de Wallonie](#).
- ⇒ Pour obtenir les primes communales, vous pouvez vous adresser au [service logement](#) de la Ville d'Aubange au +32 63 43 03 17. ATTENTION pour obtenir la prime « audit » et la prime « habitation », vous devez d'abord demander la prime de la Région Wallonne!

Jeunesse

Congés scolaires 2024 : activités jeunesse organisées sur Aubange

	Congé d'été				
	8/7-12/7	15/7-19/7	22/7-26/7	29/7-2/8	5/8-9/8
 VILLE D'AUBANGE	Plaines de vacances Aubange, Athus, Aix-sur-Cloie, Battincourt, Rachecourt 2,5-12 ans				
		Stages sportifs Aub, Athus 2,5-12 ans			
		Athus 12 ans et +			
		Stages à thèmes Differt 3-15 ans			
					
	stage créatif Battincourt 4 ans et +				
			Stage foot Aubange 5-14 ans		Stage foot Aubange 5-14 ans
	La Gribouille Stage d'équitation Aix-sur-Cloie, 4-11 ans				
	stage aikido Aubange 5-18 ans				
				stage tennis Athus 6-15 ans	
	Stage tennis Halanzy 5-16 ans				
					
					



Jeunesse

Ces informations sont sous réserve de confirmation par chaque organisateur le moment venu.

Un récapitulatif des informations complètes (tarifs, horaires et modalités d'inscription) sera diffusé lors de chaque « rentrée » pour le congé scolaire suivant.

Si vous organisez des activités sur la Ville d'Aubange et que vous voulez également figurer sur ce visuel, vous pouvez contacter :

jeunesse@aubange.be

			Congé d'automne		Contacts
3-9/8	12/8-16/8	19/8-23/8	21/10-25/10	28/10-31/10	
				Journées d'accueil Aub, Athus, Rachecourt 2,5-12 ans	jeunesse@aubange.be
			Stages sportifs Aub, Athus 2,5-12 ans		www.rca.aubange.be cslsport@aubange.be
					063/23.76.73 mdj@planetej.be
			Stages à thèmes Differt 3-15 ans		+32 476 07 40 61 www.funkidsloisirs.be info@funkidsloisirs.be
				stage culturel Athus 8-12 ans	063/38.95.73 culture@ccathus.be
	stage créatif Battincourt 8 ans et +				https://tibodega.webnode.be/stages Messenger Tibodega
oot ge ns					http://stage.resaubange.be philippe.bouvy@resaubange.be
	La Gribouille Stage d'équitation Aix-sur-Cloie, 4-11 ans		La Gribouille Stage d'équitation Aix-sur-Cloie, 4-11 ans		0493/73.30.30 messenger Constance Pirlot
					0475/86.01.50 fred@aiki-do.be https://aiki-do.org
					www.funkidsloisirs.be info@funkidsloisirs.be +32 476/07.40.61
					0491/97.97.34 stages.tch@yahoo.com
		secourisme Aubange 10-12 ans			crjaubangemessancy@gmail.com
		Stage ludique en immersion anglais			jeunesse@aubange.be



Les écoles communales de la Ville d'Aubange vous accueillent pour la rentrée du 26 août 2024



ecolescommunales.aubange.be

AIX SUR CLOIE

(Enseignement maternel et primaire) 11 rue Reifenberg, 6792 Aubange

Inscriptions pour Aix-sur-Cloie : sur RDV Du 19 au 23 août
au tél. : 0491/62.1748

AUBANGE

(Enseignement maternel et primaire)
39 Avenue de la Gare – 6790 Aubange

Implantation de la cite (Bikini)

(Enseignement maternel)

4 rue de la Cité – 6790 Aubange

Inscriptions pour Aubange et Bikini :

Les 8, 9 et 10 juillet de 8 h à 14 h et
du 19 août au 23 août de 8 h à 16 h
sur RDV au tél. : 063/38 94 28 ou
0474/98.98.21

RACHECOURT

(Enseignement primaire)

149 rue de l'Atre, 6792 Aubange

Inscriptions pour Rachecourt :

sur RDV durant les vacances d'été
au tél. : 0496/26.42.69
et permanences le mardi 20/08
et jeudi 22/08 de 16h30 à 19h00.



BLOCUS ÉTUDIANT

Du 5 au 9 août et du 12 au 16 août de 8h30-12h30¹

Salle « La Harpaille » Clémaraïs

Etude encadrée, espace conseils, collations saines,
atelier, accompagnement pédagogique.

ACCÈS GRATUIT (places limitées)²

Inscriptions à partir du lundi 8 juillet 0498/27.56.60

(uniquement les matins) lambertm@aubange.be

1. Du lundi au vendredi,
sauf jeudi 15 août.

2. Conditions d'accès: s'engager à
venir toute la semaine
(inscription pour une ou deux
semaine(s) complète(s) uniquement)



Bibliothèques et ludothèque communales d'Aubange



Vos bibliothèques à l'heure d'été

Chaque année, vos bibliothèques communales adaptent leurs horaires à la période estivale. C'est pourquoi elles seront fermées les samedis de juillet et d'août. Nous continuerons à vous accueillir les autres jours de la semaine suivant les horaires habituels. Exceptionnellement, la bibliothèque d'Halanzy sera ouverte tous les vendredis de juillet et août de 14h à **19h**!

Nous vous recevrons à nouveau le samedi dès le 07 septembre 2024!

Des rendez-vous à ne pas manquer !

Durant les vacances d'été, la bibliothèque d'Athus se transforme en un espace de rêve et de fantaisie ! Nous vous proposons deux rendez-vous, le **17 juillet** et le **14 août**, spécialement conçus pour enchanter et inspirer nos jeunes visiteurs.

L'activité débutera par la lecture de contes envoûtants triés sur le volet pour chatouiller l'imagination et se poursuivra par un bricolage pour laisser libre cours à la créativité des enfants, en lien avec les histoires partagées.

Ces deux après-midis sont l'opportunité parfaite pour les enfants de plonger dans le monde des livres, tout en découvrant le plaisir de créer de leurs propres mains.

Venez nous rejoindre pour ces moments magiques, où les histoires prennent vie et où chaque création raconte une aventure !

Préparez vos sacs !

La bibliothèque d'Athus organise une grande vente de livres et de jeux d'occasion qui se déroulera à l'extérieur, sur le parking de la bibliothèque, **le samedi 21 septembre de 10h à 16h**.

Vous pourrez y retrouver des tables remplies de livres et de jeux d'occasion à partir de 0.25€. Du roman poche qui vous transportera dans une contrée lointaine à l'ouvrage de photographies pour voyager, vous trouverez sûrement votre bonheur. Comme l'année dernière, les bibliothèques ont fait un tri dans leurs collections. Vous pourrez retrouver ces livres pour le tout petit prix de 0.25€ par livre.

L'asbl Escal'Concept sera également présente et proposera différents stands de jeux ainsi que de la petite restauration pour passer un bon moment en famille et/ou entre amis.

Et pour la suite ?

Une bibliothèque, c'est un lieu de lectures et de découvertes mais également de rencontres et d'animations. Nous organisons des activités tout au long de l'année : conférences, ateliers créatifs, activités «jeux vidéo», heures du conte, soirées jeux de société, ...

Rendez-vous sur notre page Facebook @BibliothèquesAubange ou suivez nous sur Instagram @bibliothequesaubange pour voir les coulisses de nos activités. Et inscrivez-vous à notre newsletter pour être tenus au courant du prochain agenda!

Envie de connaître la prochaine activité au programme, direction notre site internet pour plus de renseignements : <http://ebib.aubange.be>

Le calendrier de nos événements

JUIN

- 19/06 atelier philo : Le Petit Prince Bibliothèque Athus
- 26/06 heure du conte : Le Petit Prince (lecture + extraits du film) Bibliothèque Athus
- 28/06 Vendredi, je(u) joue! (jeux de société + jeux vidéo) Bibliothèque Athus

JUILLET

- 17/07 heure du conte + atelier créatif : Les petites bêtes Bibliothèque Athus

AOUT

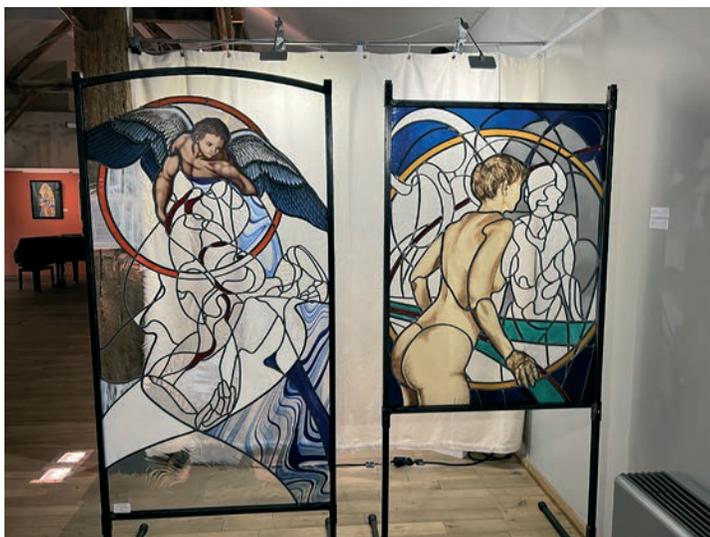
- 14/08 heure du conte + atelier créatif : Nuit d'étoiles Bibliothèque Athus

SEPTEMBRE

- 13/09 soirée jeux : Prix Jokers Bibliothèque Athus
- 18/09 atelier philo : L'Australie Bibliothèque Athus
- 20/09 vendredi, je(u) joue! (jeux de société + jeux vidéo) Bibliothèque Athus
- 21/09 déstockage Bibliothèque Athus
- 25/05 heure du conte : Koala, Wombat & Kangourou Bibliothèque Athus
- 27/09 au 29/09 fermeture des bibliothèques de la Ville d'Aubange

Retour sur l'exposition « Reflets et transparence »

980 ! C'est le nombre de visiteurs et de spectateurs qui ont franchi les portes de La Harpaille au Domaine de Clémarais en avril dernier pour découvrir l'exposition « Reflets et transparence » et les dix activités qui étaient intimement liées à cette dernière.



La Ville d'Aubange et son Centre culturel, en collaboration avec Martine Meunier et Emmanuel Grégoire, proposaient en ce printemps 2024 de découvrir des pratiques artistiques variées ayant pour dénominateur commun l'utilisation du verre. C'est cette diversité qui a retenu tout particulièrement l'attention de celles et ceux de passage à Aubange. Il faut bien dire qu'avec la présence des œuvres de seize créateurs chevronnés, l'étonnement et l'émerveillement étaient pour ainsi dire assurés. Venus d'un espace géographique s'étendant de Nancy à Nivelles, sans oublier les locaux, chacune et chacun, ont contribué au succès de cet événement.

Les pièces hautement colorées, résultats d'une longue pratique de la technique du Tiffany, de Claudine BREYER, Caroline DAVRIL et Nicole TOUCHEQUE ; les originaux volatiles tout droit sortis de l'imagination de Christian DELORY ; les vitraux, savant

mélange d'abstraction et de figuration, de Henry DOMINIQUE ; les structures cubiques rappelant les indispensables liens entre homme, nature et environnement de Chantal DELPORTE ; les surprenantes sculptures de verre et vitraux ornés de grisailles d'Henri DUPONT ; les travaux préparatoires aux vitraux de Waha de Jean-Michel FOLON ; les harmonieux vitraux et les sympathiques origamis d'Aurélié MOREAU ; les figures dansantes sur strates vives peintes sur verre de Martine MEUNIER ; l'heureuse rencontre du verre et du végétal de Josée ROCHUS-KRAUS ; les motifs d'origine maliennes animant les surfaces de Younoussa TRAORE ; l'addition des techniques et la science des couleurs de Jane-Sylvie VAN DEN BOSCH ; les incroyables réseaux synaptiques en baguettes de verre de Koen VAN ELSSEN ; les savantes superpositions et cuissons de Jean-Yves VOSSIUS ; la foison des surfaces colorées au service de la narration et des saisons de WILLOOS, ont constitué un tout qui a marqué les regards de presque qu'un millier de visiteurs.

La visite guidée de l'ensemble des 24 vitraux conçus par Louis MAJORELLE pour le siège des Aciéries de Longwy, la conférence « La face cachée du verre » donnée par Jane-Sylvie VAN DEN BOSCH, la projection du documentaire Cœur de verre de Jérôme DE GERLACHE, la conférence « L'astre solaire porté au zénith par les peintres » et les visites guidées assurées par Emmanuel GREGOIRE, les démonstrations de la mise en plomb par Henry DOMINIQUE, la création du « Concerto pour violon - Évasion » de Jean-Marie LIEGEOIS par Jehanne STREPENNE et Claude KRAUS, la rencontre illustrée « Mes années lumière » avec Bernard TIRTIAUX et le concert assuré par le Duo AUPA (Sophie ACKE et Justine BOURGEOIS) ont été autant de temps forts qui sont venus ponctuer toute la durée de l'exposition.

La prochaine est en préparation, elle ouvrira ses portes le samedi 30 novembre prochain. D'ici-là l'équipe organisatrice vous remercie pour votre chaleureuse présence et vous souhaite de belles découvertes artistiques.

